

Sainte-Marie, le 23 décembre 2020

Madame Marie-Ève Jalbert
Chef de programme RI-RTF jeunesse par intérim
CISSS-CA, Programme jeunesse
100, Mgr Bourget
Lévis (Québec) G6V 2Y9

Objet : Signature du formulaire de retour en classe

Bonjour,

À la suite d'une question de l'ADREQ, à savoir si une ressource de type familial (RTF) pouvait signer les documents scolaires attestant que les enfants n'ont plus de symptômes et qu'ils peuvent retourner à l'école, voici la réponse :

« C'est un formulaire qui est produit par l'école et qui normalement est rempli et signé par le parent. Dans le contexte où la RTF agit comme gardien de l'enfant et elle est la personne qui est susceptible de transmettre l'information la plus juste concernant l'état de l'enfant, la RTF peut signer et compléter ledit formulaire à la condition que la RTF ajoute à côté de sa signature qu'elle le fait à titre de famille d'accueil ».

Bien que nous soyons d'accord à ce que la RTF complète et signe le formulaire, il en revient au milieu scolaire de décider s'ils acceptent ou non cette façon de procéder.

En espérant que le tout répond au questionnement soulevé, veuillez recevoir, mes cordiales salutations.

Caroline Brown
Directrice de la protection de la jeunesse et directrice provinciale
363, route Cameron, Sainte-Marie (Québec) G6E 3E2
Téléphone: 418-389-1536 poste 41536
Télécopieur: 418-386-3362
caro_brown@ssss.gouv.qc.ca
<http://www.ciass-ca.gouv.qc.ca/>

CB/pp